

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 121 (1995)

Heft: 25

Artikel: Construire autrement: pourquoi donc?: école des Cropettes, Genève

Autor: Magnin, Patrick

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78630>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Construire autrement: pourquoi donc?

Par Patrick Magnin,
architecte,
rue de Carouge 106,
1205 Genève

Photos:
C. Affolter, Genève

Ecole des Cropettes, Genève

Deux circonstances initiales particulières ont profondément influencé la démarche de l'architecte et il est nécessaire d'évoquer brièvement celles-là pour expliquer celle-ci.

La première de ces circonstances est l'urgence: une vague démographique subite, conséquence de l'achèvement dans le quartier d'importants immeubles de logements, rendait indispensable l'ouverture de nouvelles classes dans des délais très brefs.

La seconde, liée à la crise économique du début des années 90, fut l'effondrement de la capacité financière du maître de l'ouvrage.

Aussi le problème se posait-il en ces termes: construire en onze mois un demi groupe scolaire léger et définitif, pour une dépense limitée à cinq millions de francs.

A la rigueur de ces prémisses, qui écartaient les méthodes constructives traditionnelles, s'ajoutèrent l'exclusion des solutions pavillonnaires du marché – dont la générale médiocrité parut d'emblée incompatible avec la qualité du site – et le désir d'intégrer l'ouvrage à deux constructions scolaires anciennes.

Une première réponse fut évidemment trouvée dans l'élagage du programme de construction: suppression des sous-sols, parcimonie des espaces, quête d'un agencement pertinent des volumes.

Toutefois, les solutions déterminantes furent avant tout amenées par la mise au point d'un système de préfabrication original, bien que faisant appel à des techniques connues: charpente métallique boulonnée, dalles de béton expansé, panneaux de façade en sandwich de dérivés de bois.

Ce système permit, durant la mauvaise saison, la fabrication

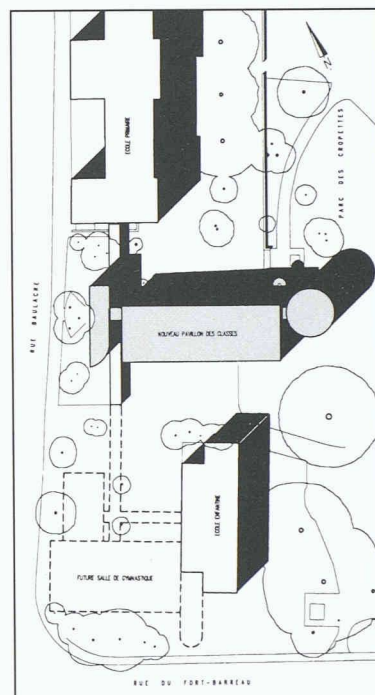
en atelier des éléments constitutifs des superstructures en acier, alors que sur le site, un maçon réalisait les fondations et les canalisations. La fabrication aux cotes nominales devant impérativement être exempte de toute erreur, cela impliqua un travail considérable à la planche à dessin, qui demeura pratiquement l'unique lieu de résolution des problèmes. Ces efforts débouchèrent cependant sur un montage au pas de charge, avec des effectifs et des moyens de manutention importants.

La particularité de ce système constructif nous semble résider dans un recouvrement plus ou moins achevé des systèmes formel et constructif. La structure métallique, coplanaire de son habillage, se manifeste à l'intérieur comme à l'extérieur de l'ouvrage, où elle devient l'élément architectural dominant. Elle présente un certain degré d'intégration du second-œuvre – en ce qui concerne les ombrages par exemple – pour lequel l'adoption de solutions nouvelles a souvent été nécessaire.

Le système présente suffisamment de cohérence et de souplesse pour autoriser une volumétrie variée, d'où les courbes ne sont pas exclues, et des principes statiques parfois élaborés, comme l'atteste le corps principal des classes, dont la suspension en toiture de la structure a affranchi le préau couvert sous-jacent d'un excès de piliers.

Il instaure aussi un rapport affirmé d'opposition – à nos yeux le seul choix heureux possible – entre le nouvel ouvrage et les deux anciennes écoles qui l'enserrent: à la prestance pompière et monolithique, à la pérennité de la pierre, répondent la modestie du gabarit, la dislocation des volumes, la légèreté des matériaux organiques.

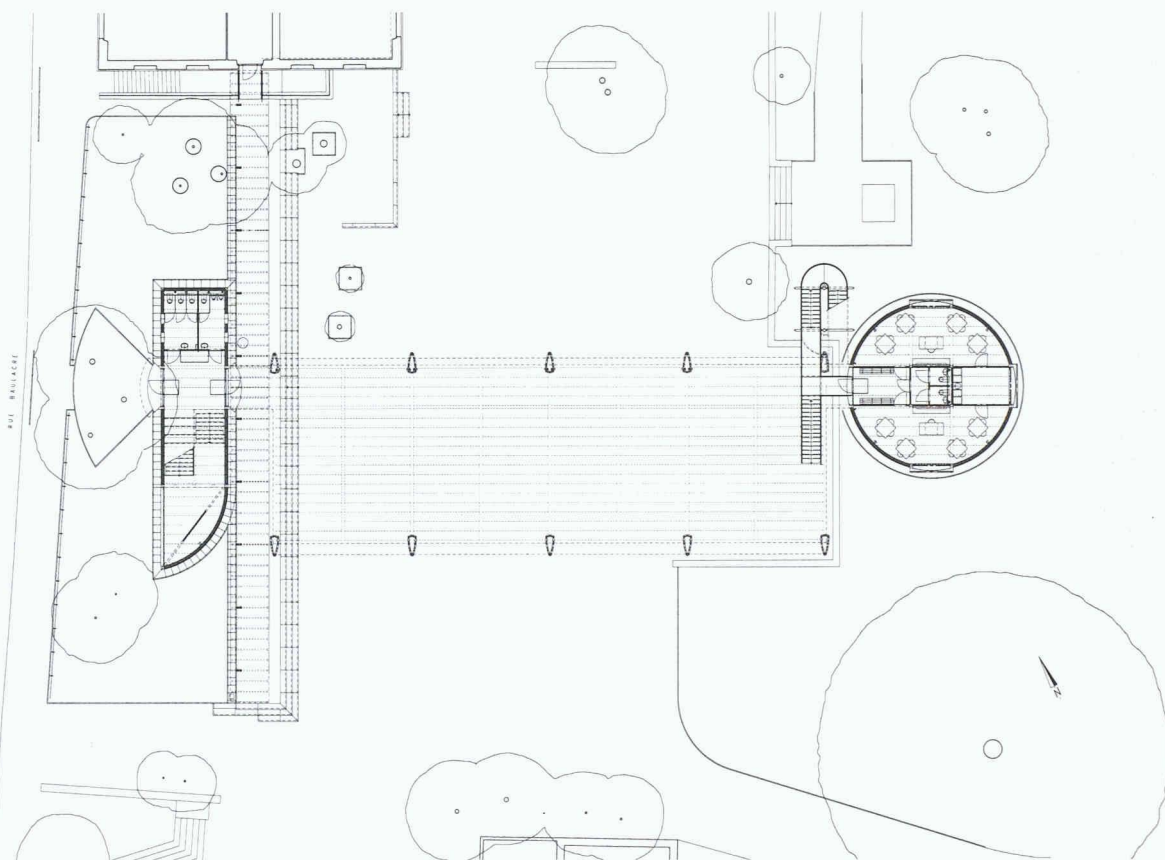
Le recul qu'amène l'achèvement



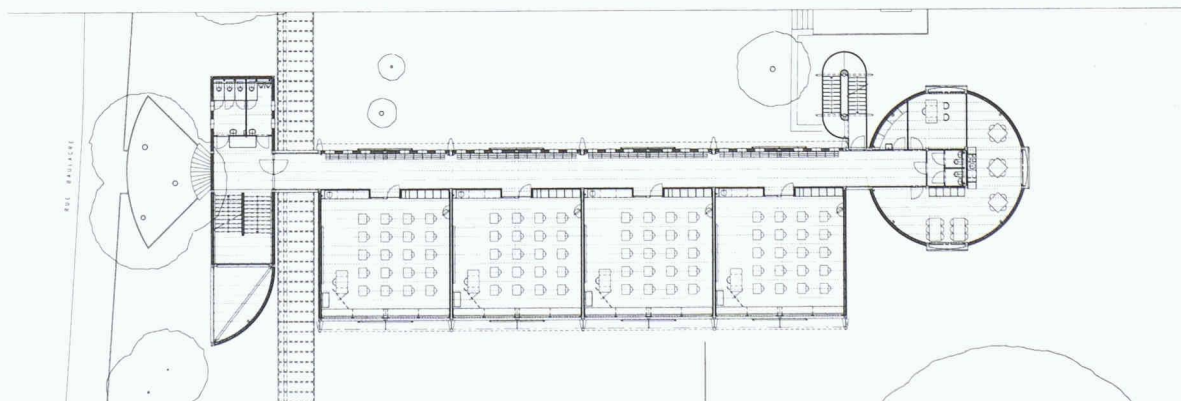
Plan de situation

Rez supérieur

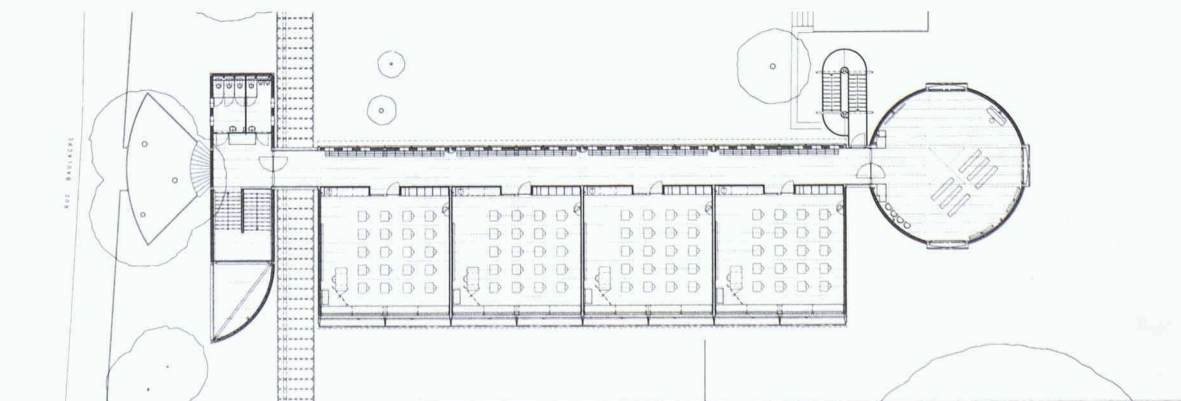
493



Premier étage



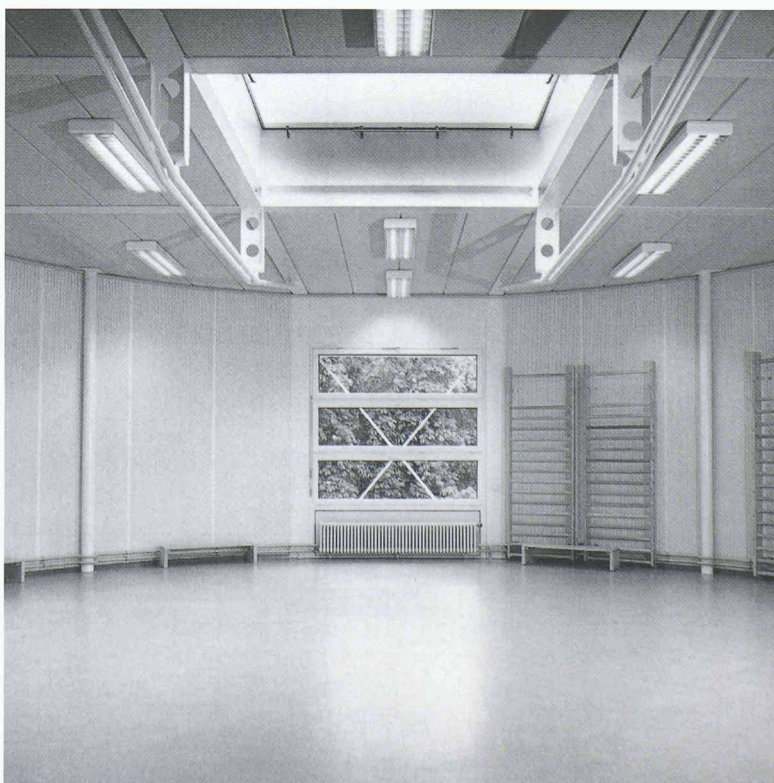
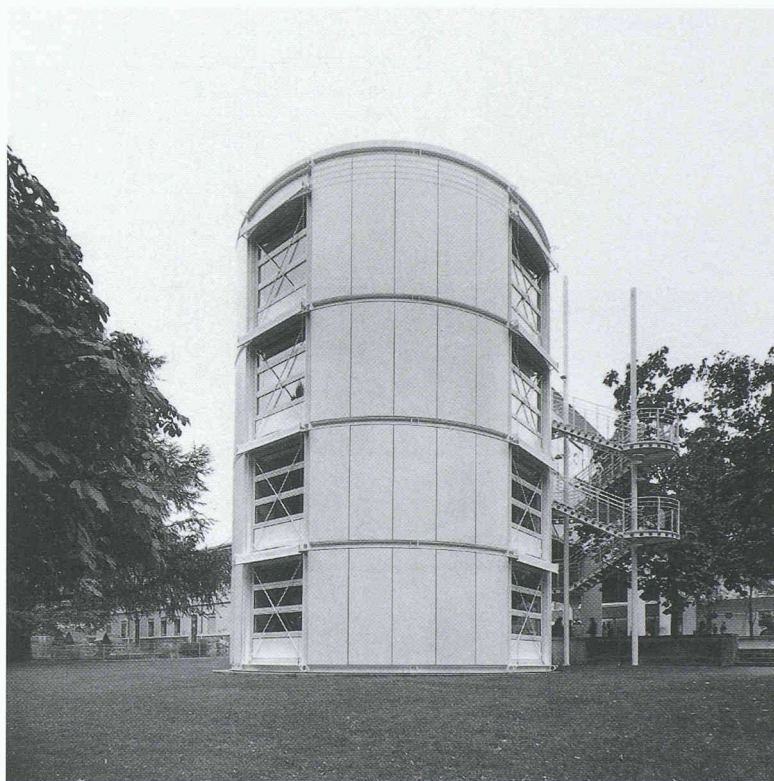
Deuxième étage

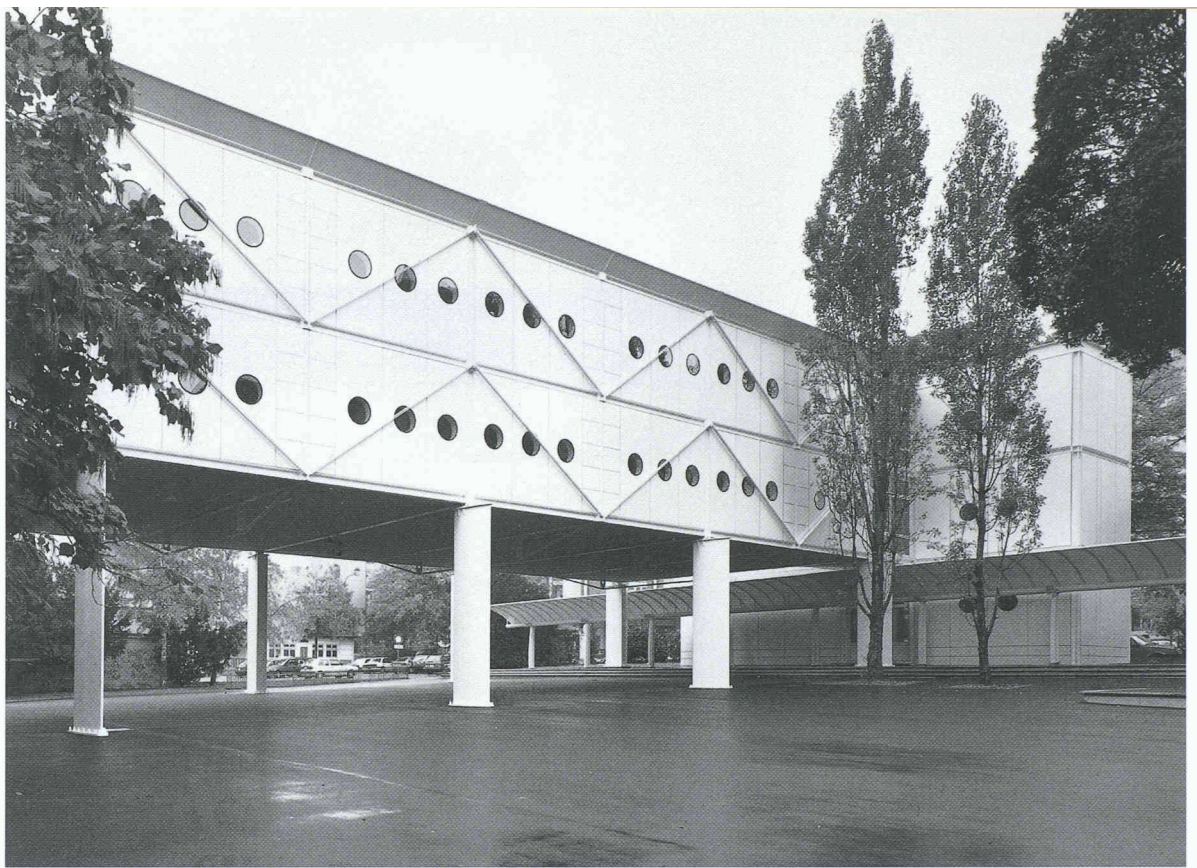


de l'ouvrage nous inspire en outre quelques réflexions, que leur portée plus générale nous incite à livrer en guise de conclusion.

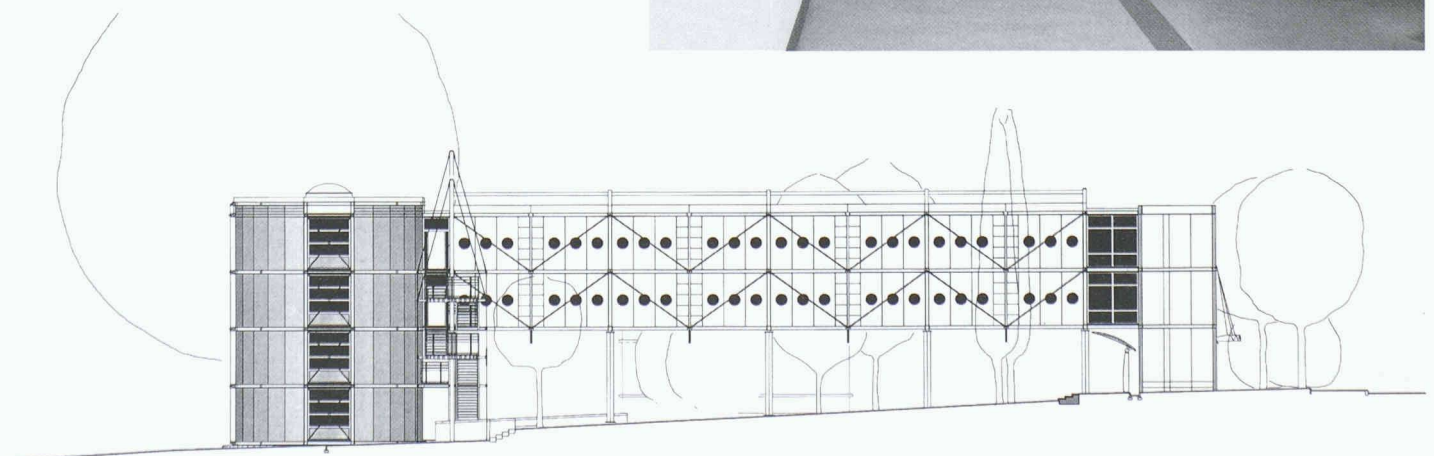
Au-delà des difficultés, voire des drames qu'elles amènent, les crises qui ébranlent périodiquement nos sociétés peuvent aussi être vues comment des moments où des solutions jusque-là valides s'avèrent subitement caduques, inadéquates et où l'urgence nous invite à inventer d'autres réponses. Or il s'agit d'un instant d'autant plus privilégié pour l'innovation, que les forces qui ordinairement s'y opposent, soit nos normes, nos habitudes, nos recettes ou nos paresse, gardiennes de l'état antérieur périmé, ne sont plus de mise.

A cet égard, l'industrie du bâtiment semble encore promise à bien des remises en question, car les délais de prises de décision et la durée des chantiers suivent une évolution inverse de celle requise par les besoins sociaux. Or la valorisation des brevets, la rapide rotation des produits industriels, le développement des services dans le secteur économique, ainsi que les fluctuations démographiques et la variabilité des modes de vie, par exemple, exigeront des architectes, plus souvent que jusqu'ici, qu'ils optent pour des procédés de construction dont la célérité de mise en œuvre comptera autant que la qualité plastique des ouvrages réalisés.

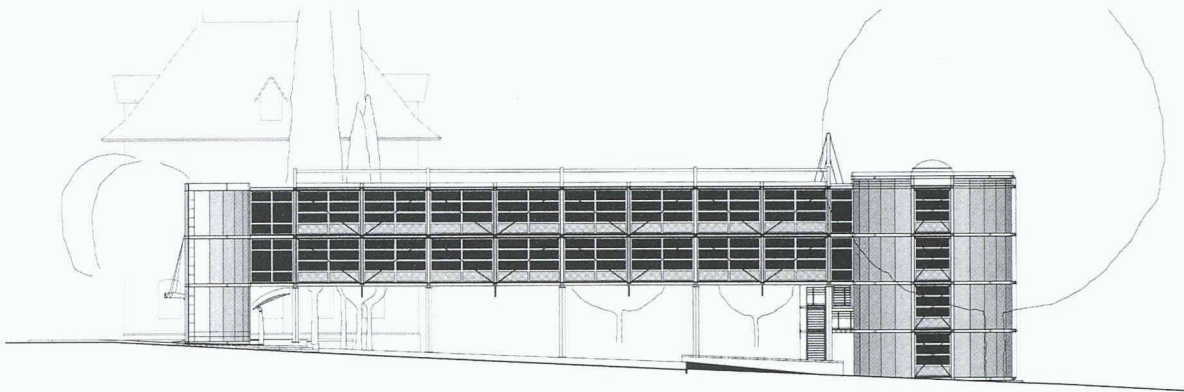




495



Façade nord



Façade sud

Pour faire face aux besoins scolaires dans le quartier des Grottes, le Conseil administratif de la Ville de Genève a dû prendre rapidement la décision de construire des locaux scolaires jouxtant l'école des Cromptes, bâtie en 1916.

La division de l'aménagement et des constructions, à qui incombe la réalisation de cet ouvrage, aurait pu choisir la solution de facilité offerte par l'insertion d'un nouveau bâtiment provisoire, préfabriqué, pauvre sur le plan architectural et dénué d'âme.

Mais de plus en plus souvent confrontée à des situations d'urgence, malgré les études de prévisions scolaires toujours plus précises de son service d'urbanisme, la direction de l'aménagement et des constructions a tenté d'expérimenter une nouvelle approche de la construction scolaire.

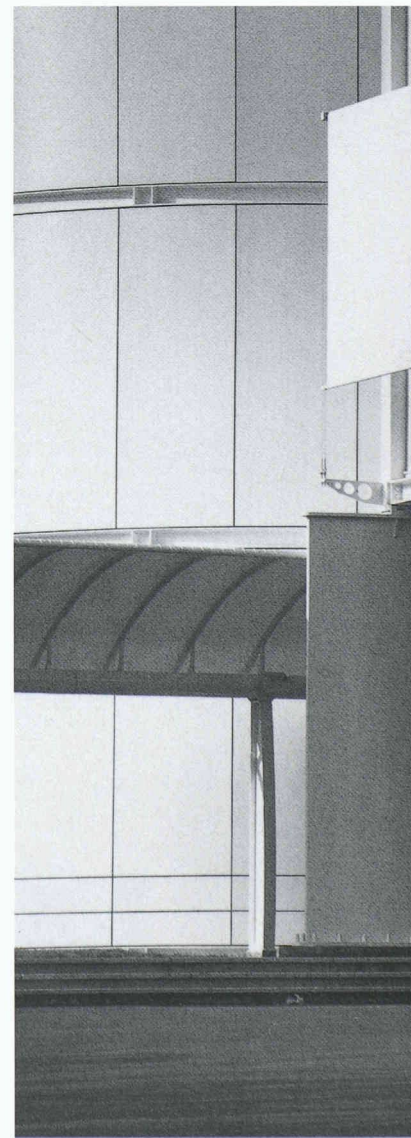
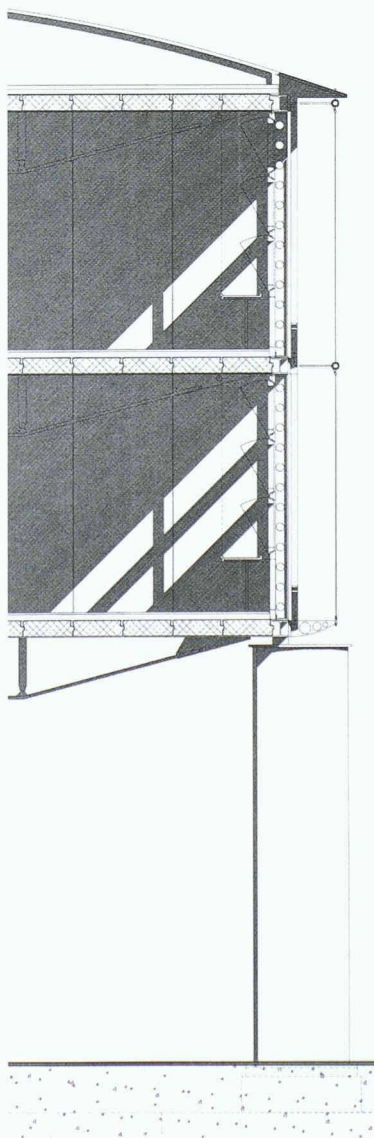
A l'école des Cromptes, le maître de l'ouvrage souhaitait certes une construction légère et économique, réalisée dans des délais très courts, mais il voulait également qu'elle tienne compte de son environnement, du bâti existant, qu'elle crée de nouveaux espaces et qu'elle constitue une réalisation architecturale s'inscrivant dans la continuité des belles créations scolaires de la Ville de Genève. C'est le défi qu'a relevé l'architecte dans cette extension de l'école des Cromptes.

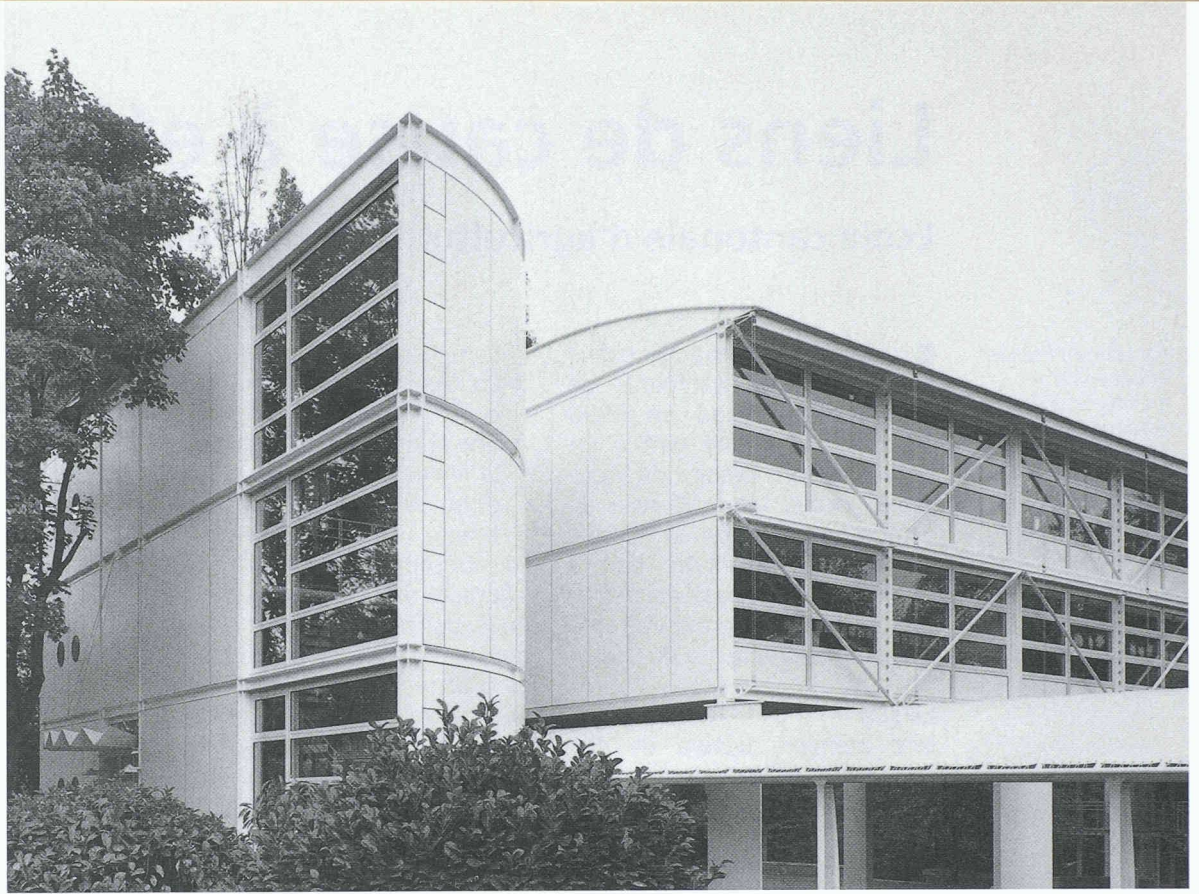
Cette réalisation est aussi une démonstration à l'attention des sceptiques, prouvant que l'on peut construire performant, en respectant les coûts et les délais, dans le cadre d'une organisation traditionnelle suisse, c'est-à-dire avec un architecte maître d'œuvre et des entreprises et artisans choisis par le maître de l'ouvrage après un appel d'offres public.

Après les concours d'architecture, où la notion d'économie a déjà été abordée dans les limites permises par les règlements en vigueur, la Ville souhaite poursuivre son effort sur cette nouvelle voie de la construction légère et durable. Et pourquoi pas sous forme de compétitions dont les modalités restent encore à déterminer?

Michel Ruffieux,
architecte, directeur de
l'aménagement et des constructions
de la Ville de Genève,
place de l'Hôtel-de-Ville 4,
1204 Genève

Coupe sur la façade des classes





497

